



Groupe de travail OCSGE2

Objet de la réunion :	Réunion OCS GE2 2021/2022 – phase de tests
Date de la réunion :	5 mai 2023 à 10h00 à 11h30
Durée :	1h45
Lieu de la réunion :	Teams

Participants / inscrits

- Xavier Cheippe
- Jean-Marc Hanczyck
- Élodie Monnet
- Laurent Weibel
- Stéphane Martin
- Cédric Parent
- Julien Guérard
- Yannick Grosshans
- Stéphane Rémy
- David Loy
- Albanèse Matthias
- Clara Lévêque

Notes de réunion et échanges

Point de vigilance pour téléchargement avec les outils État (DDT) et les ftp.

Une grande partie des postes LCR sont faits par requête. Une petite partie qui n'existait pas a été faite par PIAO ou par classification.

La sylviculture est en agricole, ce qui peut paraître un peu choquant. Cela fait partie des évolutions possible de la LCR.

Les principaux soucis sont rencontrés sur le perméable ; Les cimetières posent beaucoup de questions car ils ne sont pas toujours classés pareils.

L'IGN considère les cimetières en matériaux minéraux et perméables ; le choix historique dans l'OCSGE2 est l'imperméable. Ils peuvent donc passer en poste 3 LCR, même s'ils ne sont pas perméables dans l'OCSGE2.

Rappel : pour la création du niveau LCR, CLS ressort en PIAO toutes ces zones de l'OCSGE2 et les rebasculent dans le bon classement LCR.

Il apparaît que ces effets (comme les cimetières) peuvent être perturbants pour l'exploitation. La vulgarisation de la LCR et de l'OCSGE2 n'est pas très aisée...

Le niveau LCR est à voir comme une nomenclature discriminant la perméabilité des sols (perméables ou imperméables). Il faut se rappeler qu'elle reste proche de la nomenclature IGN qui a ses propres particularités.

Une gymnastique est à réaliser pour comprendre la LCR et l'adapter en connaissant les nomenclatures IGN et OCSGE2. Cela fait beaucoup d'informations à projeter pour avoir une lecture fluide.

Dans ce cas, le LCR est calé sur l'OCSGE2. Il y a donc beaucoup d'informations sur cette base et avec ses spécifications propres. Mais la base OCSGE2 n'est pas l'OCSGE IGN, où le bâti est beaucoup plus fin, par exemple. Les spécificités régionales font qu'il y aura forcément des écarts.

Le travail sur le LCR est fait pour être réutilisable au maximum (automatisable) et pouvoir changer (en cas d'évolution dans les décrets).

Concernant les évolutions, les spécifications sont toutes les mêmes que sur les traitements précédents (précédentes productions).

Contrôles réalisés

Le contrôle réalisé sur les zones test 2019 et 2021 a été fait à charge, et est exhaustif (zoom, pas d'échantillonnage).

Il est aussi repassé sur les erreurs du millésime précédent, chose normale car la fiabilité n'est pas de 100%.

Sur le niveau 4 (la mise à jour sur le nouveau millésime), il n'y a pas beaucoup de problèmes. Les quelques erreurs rencontrées restent classiques (et connues dans l'historique des productions en Grand Est) ; elles sont sur l'urbain et le forestier.

Au niveau du niveau 5, c'est soit des oublis soit des découpages à refaire. La fiabilité reste bonne et la production est correcte.

Sur le niveau 7 (LCR), la concentration des erreurs se fait sur :

- Les empierrés (mais c'est très difficile sur ces classes)
- La végétation urbaine (LCR5) où souvent le sous-découpage manque
- Des artéfacts sur le classement végétation urbaine : lié à l'ombre de l'ortho ou à une densité très faible d'arbre

Ces points ne sont pas très graves.

Ce contrôle à ce stade est un étalonnage de la méthode de production.

Concentration de quelques erreurs sur :

- Bâti lâche : il n'y a pas de reprise sur cette zone mais les zones de stockage « fond de jardin » tombent ici et posent pas mal des questions
- TIC : la chaîne a été ajustée (bassins de rétention non repérés, par exemple) car il y avait pas mal de biais
- Les exploitations agricoles contiennent aussi les dépôts qui sont un peu sous-identifiés ; des tas de fumiers sont également retrouvés dans les prairies et cultures ; là aussi, ce n'est pas simple de les identifier (car ils n'étaient pas présents dans la version initiale)
- Les zones d'extraction : le pontage n'a pas toujours bien fonctionné, il est ajusté
- Sur le réseau : question historique et difficultés courantes qui se reproduisent ici (sur la limite avec les espaces aménagés, notamment)
- Espaces verts et en transition : il faudra également être vigilant au redécoupage sur ces zones

Les erreurs ont été identifiées et classées ; Les causes localisées et les pistes d'améliorations à appliquer sont claires.

Certains cas restent incertains : Jardins ouvriers – mais à ce stade, nous ne savons pas non plus comment ils sont traités par ailleurs (par l'IGN).

La question ENAF est abordée sur les Espaces en transition : pourraient-ils être généralisés en ENAF ?

Cette classe est plus compliquée car elle regroupe de la désartificialisation, des destructions et des ENAF, ou pas. Il n'est pas si simple de la manipuler. Cela reste en général des chantiers, et si c'est transitoire, elles repasseront en ENAF dans le prochain millésime.

Les autres participants se retrouvent bien sur la présentation de David.

Sont notés que les postes 7 et 8 sont particuliers, avec des forêts qui sont parfois interprétées différemment : affectées dans le poste 7, et elles peuvent passer dans le 8.

Au-dessus de 5000m², c'est en sylviculture, et en dessous c'est non classé, donc cela bascule parfois en 7 et parfois en 8 ; c'est pareil avec la limite de l'urbain. Il est possible que ces postes évoluent car d'autres ont sûrement le même souci.

Autre point, l'interprétation sur le « buissonnant arboré » est sujet à divergence entre les OCS (l'OCSGE2 disposant bien du poste 322 des formations pré-forestières).

Sur une place à Strasbourg, un parc se retrouve avec du 8 découpé. La finesse du LCR va retirer des zones artificialisées. Idem sur les espaces boisés bordant les routes : la canopée est prise et pourtant c'est bétonné jusqu'au pied.

Nous conservons dans l'OCSGE2 une logique automatique sur le LCR. Cependant on ne perd pas l'information. Cela sera peut-être en 8 en LCR mais restera en parking artificialisé, au pied, par exemple.

A noter que la classe 8 est uniquement écrasée par les réseaux, le bâti et l'eau.

Des requêtes sont utilisés pour créer le poste LCR. A partir de cela, il est proposé de faire un niveau supplémentaire en couverture. Ce champ permettrait aux acteurs d'avoir un lien entre la nomenclature OCSGE2 et le LCR (mais cela va créer des biais sur les cimetières).

L'idée est de faire une étape intermédiaire qui recrée une dimension CS (avec certains biais sur des classes non présentes ; ex : le buissonnant arboré). En captant cette information, on va se prémunir des divers changements à venir sur le LCR. C'est aussi valable pour des UMC qui évolueraient : sur la base on garde la trace de la qualité, sans perdre de l'information.

On rapproche également l'OCSGE2 d'une nomenclature en 2D :

- L'usage (dans la nomenclature de base) : US
- La couverture du sol : CS

Dans tous les cas, il y aura des divergences avec l'OCSGE IGN ; mais la qualité est plus élevée sur l'OCSGE2, car il y a de la photo-interprétation par des opérateurs et des UMC plus fins.

Prochaines étapes

- Une réunion de formation pour les contrôles qualité -> un doodle sera envoyé pour la date
- Compte rendu et accès aux supports
- *Calendrier à venir*